

Le 23 novembre 2020, la Commission d'Éthique indépendante de la FIFA a suspendu le président de la Confédération africaine de football (CAF), Ahmad, de toute activité relative au football (administrative, sportive et autre) aux niveaux national et international pour une durée de cinq (5) ans. Du coup, la candidature du désormais ancien patron du football africain est caduque et il ne pourra pas se présenter aux prochaines élections de la CAF, prévues le 12 mars 2021 au Maroc. Ahmad est également déchu de son poste de vice-président de la Fifa.



## **GRAND FORMAT ICI**

Ahmad a été reconnu coupable : « d'avoir enfreint les articles 15 (Devoir de loyauté), 20 (Acceptation et distribution de cadeaux ou autres avantages) et 25 (Abus de pouvoir) du Code d'éthique de la FIFA, ainsi que l'article 28 (Détournement de fonds) »

- . Les charges retenues contre Ahmad portent sur
- « diverses questions liées à la gouvernance de la CAF, dont l'organisation et le financement d'un pèlerinage à La Mecque (Oumra), ses accointances avec l'entreprise d'équipement sportif Tactical Steel et d'autres activités »

## . Que disent ces articles ?









## **Recueillis par Jeannot Ramambazafy**